

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL
UNIVERSITE COTE D'AZUR**

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

DELIBERATION N° 2020-136

Objet : Gratification pour l'animation de la journée des mathématiques du 5 décembre 2020, organisée par le laboratoire Dieudonné (UMR 7351).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation,
Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial, et notamment son article 4 I,
Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial,
Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts, et notamment son article 44,
Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,
Vu la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur,
Vu l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020, portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'administration d'Université Côte d'Azur,
Vu la délibération n°2020-97 du 4 septembre 2020 du conseil d'administration d'Université Côte d'Azur portant sur les modalités d'organisation à distance des délibérations des instances collégiales d'Université Côte d'Azur,
Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres,

Entendu l'exposé de Mme Anne NAVARRO, Directrice des Affaires Financières.

APPROUVE l'enveloppe de 520€ dédiée à l'achat de chèques cadeaux d'un montant unitaire de 40€ pour la gratification des animateurs d'ateliers de la journée des mathématiques du 5 décembre 2020 organisée par le laboratoire Dieudonné.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **33**

Jean-Jack BRISSWALTER

Fait à Nice, le 17 décembre 2020



CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : **2020-136**
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITES LE :
18/12/2020
PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITE COTE D'AZUR LE :



MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.